



Réunion des Délégués du Personnel

le 25 septembre 2014



REVENDEICATIONS DEPOSEES PAR : CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

1) Remplacement salarié :

Lorsqu'un salarié assure le remplacement d'un autre salarié à un poste supérieur, nous demandons qu'à partir du deuxième mois, le salarié qui assure l'interim perçoive une indemnité égale à la différence entre sa rémunération minimale hiérarchique et celle du salarié remplacé.

Réponse de la Direction : Les remplacements sont généralement partiels. Nous ne mettrons pas en place de règle systématique au niveau de la rémunération.

2) Revue d'effectif :

Où en êtes-vous de la revue d'effectif ? Bilan sur les augmentations individuelles par secteur. Bilan sur les changements de coefficients par secteur.

Réponse de la Direction : Les revues d'effectif sont toujours en cours.

Comme indiqué lors de l'Information Direction du 25 Août dernier et lors du Comité d'Etablissement de ce matin, les augmentations individuelles et promotions décidées seront attribuées au mois de Septembre 2014. Une présentation statistique sera faite lors du CE de fin Septembre.

3) Rentrée scolaire :

Dans l'attente de la modification de l'accord « rentrée scolaire », nous demandons que les salariés en poste du matin bénéficient de l'heure de rentrée scolaire.

Réponse de la Direction : Les salariés en poste auront un droit de priorité pour poser un congé le mardi 2 Septembre 2014, en respectant un quota de 10% d'absentéisme.

4) Protections auditives :

Avez-vous consulté l'ensemble des salariés afin qu'ils bénéficient de protections auditives moulées ? A quelle date les salariés auront-ils ces protections ?

Réponse de la Direction : Suite au mail envoyé aux responsables des secteurs concernés par le port obligatoire des protections auditives (Usinage/Maintenance Usinage), nous avons enregistré 260 demandes de protections auditives moulées. Nous attendons les retours des deux derniers secteurs concernés (Tool Room et Staff B1). Il est prévu de recevoir le fournisseur EPI début Septembre pour la définition technique de notre besoin. La procédure de commande en vigueur sera ensuite suivie pour une mise en place prévue au début de l'année 2015 (consultation/commande/prise d'empreinte/fabrication, etc....).

5) Travail mois d'août:

Combien de salariés ont travaillé au mois d'août ? dans quels secteurs et quelles semaines ?

Réponse de la Direction : Du personnel de PTS et de la Maintenance ont travaillé sur les 4 semaines de fermeture. 9 personnes ont travaillé au Montage au cours de la semaine 31 pour permettre l'expédition de moteurs non terminés avant la fermeture suite à des problèmes techniques. Un certain nombre de salariés du

Montage et de l'Usinage ont repris le 20 Août 2014 pour la remise en route des installations.

6) convocations:

Pour quelles raisons un salarié de chaque ligne d'usinage a été convoqué le vendredi 4 juillet 2014 au service Ressources Humaines ?

Réponse de la Direction : Un groupe de travail a été constitué par Melle PALHEC (actuellement en Contrat de professionnalisation au Service RH) dans le but d'effectuer une analyse sur la gestion des métiers. L'objectif était de faire un état des lieux.

7) Abris fumeur :

Nous demandons d'installer un abri fumeur au niveau du « sas » B1 entre le bâtiment B et C. (à proximité de la salle d'essais).

Réponse de la Direction : Il n'est pas prévu d'installer un nouvel abri fumeurs. En revanche, nous déplacerons l'abri fumeurs existant, situé côté Montage (vers le SAS Make) et peu utilisé. Le nouvel emplacement sera défini avec les membres du CHSCT.

8) Nuits fixes :

Pour des raisons d'organisation de travail, dans le secteur du montage, la Direction a demandé aux salariés en cycle de nuits fixes de venir travailler la semaine 35 (25 août) en poste du matin ou du soir et de reprendre leur cycle de nuits fixes à compter de la semaine suivante. Par conséquent, nous demandons le maintien de l'ensemble des primes afférent au travail de nuit (Panier, majorations, etc...), que la semaine 35 (25 août) soit comptabilisée dans le cycle de nuit fixe afin de ne pas interrompre celui-ci.

Réponse de la Direction : Ce maintien n'est pas prévu, à ce jour.